



Reconnaissance de risques

L'association des auteurs et auteures de l'Outaouais offre à ses membres le service de vente de leurs œuvres. Elle agit toujours dans le meilleur intérêt de ses membres en assurant un service de qualité. Elle s'assure du maintien du bon état du matériel qui lui est confié cependant :

- 1) L'auteur.e reconnaît que l'AAAO ne peut pas être tenue responsable des livres détériorés (livres pliés ou tachés) par la manipulation des potentiels acheteurs.
- 2) L'auteur.e reconnaît que l'AAAO ne peut pas être tenue responsable des livres détériorés par des erreurs non intentionnelles de manipulation des employés ou bénévoles qui s'occupent de la vente des livres.
- 3) L'auteur.e est dans l'obligation de bien protéger ses livres dans des boîtes et reconnaît que l'AAAO ne sera pas tenue responsable des dommages causés aux livres dans le transport, si ceux-ci ne sont pas adéquatement protégés.
- 4) L'auteur.e reconnaît que l'AAAO ne sera pas tenue responsable des vols de livre et du vandalisme lors des événements de vente.
- 5) L'auteur.e reconnaît que l'AAAO ne sera pas tenue responsable lorsqu'il y a erreur de facturation occasionnée par des indications erronées ou confuses de l'auteur.e.

J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION LIBREMENT ET EN TOUTE
CONNAISSANCE DE CAUSE À _____(LIEU)

EN DATE DU _____

NOM COMPLET (en lettres moulées) _____

SIGNATURE _____